Corps des ITM : le troisième grade se met en place
CR de réunion avec la direction sur le GRAF
27/10/2017

Parmi les ITM, il y aura 27 promus Ingénieurs Divisionnaires (IDT) au titre de l'année 2018 sur 238 agents promouvables. La CAP se déroule le 12 décembre.

Parmi les IDT, il y aura 26 promus au nouveau 3ième grade des ingénieurs hors classe.
Ce troisième grade est un des bénéfices du protocole « PPCR » Parcours Professionnel Carrières Rémunération. Le décalage d'application d'une année de ce protocole par le nouveau gouvernement ne compromet pas la mise en place du GRAF. En revanche, la montée en charge du nombre de promotions est plus lente que ce qui était prévue en début d'année. Ainsi, sur les prochaines années 2017 et 2018, cela commence avec 3 et 4 % au lieu de 3 et 5 %. La direction générale de la fonction publique diffère sans doute les promotions dans le temps pour dépenser le plus tard possible et donc moins (dans l'immédiat). On comptera 26 promus en 2017 – avec effet au 1ier juillet 2018 –, et 8 ou 9 de plus en 2018 au lieu de 17 à 18 de plus – avec effet en 2019 –.
Une première réunion avait permis de dresser les grands principes de la mise en place de ce 3ème GRade à Accès Fonctionnel (GRAF) : ingénieurs hors classe des travaux de la météorologie.

Les promus seront issus de 3 sources, de « 3 viviers » :
Les CPR, les adjoints aux responsables de division OBS et Prévi ont bien été intégrés dans la liste réglementaire qui précise les fonctions permettant l'éligibilité au GRAF. Les IDT5 ou plus depuis au moins 1 an et ayant occupé 8 ans ces fonctions constituent ainsi le vivier n°2 des promouvables.
Rappelons que le vivier n°1 est constitué par les IDT5 ou plus, depuis au moins 1 an et ayant occupé 6 ans ou plus un emploi fonctionnel (CUT). On a :
Vivier 1 et 2 : 53 et 189 promouvables. Bien entendu, certains agents font partie des deux viviers.
Vivier 3 : 78, il est constitué des IDT8 depuis au moins 3 ans et ayant été « exceptionnels ».
Hormis le vivier 3 qui est contingenté à 20% (5 personnes) des promus, la CAP puisera de manière souveraine dans les deux premiers viviers. La CAP peut choisir uniquement des agents dans le vivier 1, ou uniquement des agents dans le vivier 2, ou choisir un certain équilibre.

Une circulaire de la DRH va venir préciser tout cela auprès des directeurs de service.

Ouvrir un maximum de possibilités à tous les promouvables, la démarche de la CFDT-Météo :
SITERH ne contient pas l'ensemble des carrières des agents, c'est la raison pour laquelle la CFDT-Météo a demandé que des agents promouvables puissent défendre directement leur cas auprès de l'administration (c'est à dire sans être nécessairement proposés par leur chef de service) et en conséquence qu'ils puissent établir une fiche de carrière déclarative, un Curiculum Vitae, en vue du grade d'ingénieur hors classe des travaux de la météorologie.
La CFDT est vigilante à ce que les chefs de service ne soient pas seuls et uniques décisionnaires du déroulement de carrière des ITM : elle demande à la DRH de veiller à ce que personne ne soit exclu et elle ne se gênera pas pour proposer des agents "oubliés" par leur hiérarchie.